

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/II30 du 30/II/82
DECRET N° _____ /MPS-DGTFP-SEP.21034/76

portant révision de la situation administra-
tive de Monsieur ELEMBA Adolphe, Professeur
Certifié Stagiaire des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

D.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fon-
ctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements (notamment en son article 1er § 2) ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 5705/IEE-DPAI du 10.11.79 portant titularisa-
tion de Monsieur ELEMBA Adolphe, Instituteur Stagiaire des cadres de la
catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) au tableau
d'avancement de l'année 1971 ;
(/u les arrêtés n°s 1924, 1926, et 1928/IEE-DPAI des 22.3.80
et 24.3.80 portant promotion de Monsieur ELEMBA Adolphe Instituteur au
titre des années 1973, 1975 et 1977 ;
(/u le décret n°79/371/MJT-SUPIT-DEF du 4.7.79 portant
reclassement et nomination de Monsieur ELEMBA Adolphe, Instituteur
Stagiaire des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services
sociaux (Enseignement) ;

.../...

(/u l'arrêté n°0901/MT-DGT-DECL du 12.3.71 portant intégration et nomination des Elèves sortis de l'Ecole Normale dans les cadres de la catégorie B I de l'Enseignement;

(/u le décret n°67/504 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20, et 21 du décret n°64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u la lettre n°1178/MEN-DPAS-DPM du 22.7.81 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives, transmettant le dossier de l'intéressé

D É C R E T :

Article 1er: La situation administrative de Monsieur ELEMBA Adolphe, Professeur Certifié Stagiaire, indice 790 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Spéciaux (Enseignement), en service à la Direction de l'Alphabétisation à Brazzaville, est révisée selon le tableau ci-après :

A N C I E N N E S I T U A T I O N	N O U V E L L E S I T U A T I O N
<u>Catégorie B, Hiérarchie I</u>	<u>Catégorie B, Hiérarchie I</u>
Intégré et nommé Instituteur Stagiaire indice 470 pour compter du 21.9.70 (Arrêté n°0901/MT-DGT-DECL du 12.3.71).	- Promu Instituteur de 4° échelon, indice 760 pour compter du 21.9.77.
<u>Catégorie A, Hiérarchie I</u>	<u>Catégorie A, Hiérarchie I</u>
Titulaire de la Maîtrise à quatre Certificats (Sciences de l'Education), du Certificat d'Etudes Supérieures, du Diplôme d'Etudes Universitaires Générales et de la licence en Sciences de l'Education, est reclassé et nommé Professeur Certifié Stagiaire indice 790 pour compter du 1.6.79 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage Acc-néant (Décret n°79/571/MT-SGFPT-DFF du 4.7.79.)	- Titulaire de la Maîtrise à quatre Certificats (Sciences de l'Education), du Certificat d'Etudes Supérieures, du Diplôme d'Etudes Universitaires Générales et de la licence ^{en Sciences} de l'Education, est reclassé et nommé Professeur Certifié de 1° échelon indice 830 pour compter du 1.6.79, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage Acc-néant.
<u>Catégorie B, Hiérarchie I</u>	
Titularisé et nommé Instituteur de 1° échelon indice 530 pour compter du 21.9.71 (Arrêté n°5765/MEN-DPAS du 16.11.79).	
Promu Instituteur de 2° échelon, indice 580 pour compter du 21.9.73 (Arrêté n°1924/MEN-DPAS du 22.3.80).	
Promu Instituteur de 3° échelon indice 700 pour compter du 21.9.75 (Arrêté n°1926/MEN-DPAS du 24.3.80).	
Promu Instituteur de 4° échelon, indice 760 pour compter du 21.9.77 (Arrêté n°1928/MEN-DPAS du 24.3.80).	

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brassaville, le 30 Novembre 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

Antoine NDIKA-ONGA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard KONDO MANSION.-

Colonel Louis SYLVAIN GOIA.-

LE MINISTRE DES FINANCES

Edini Oussteumba MBOUMBOU.-

AMPLIATIONS :

DGTFP-DFF..... 3
JORPC..... 1
DB..... 3
DCF..... 1
MEN..... 3
DPAM..... 2
SCE ALPHABESISATION..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 3
SGCM/BC..... 2